Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union: établissement du partenariat euro-méditerranéen

1994/2158(COS) - 19/10/1994 - Document de base non législatif

Cette communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen porte sur le renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne et l'établissement d'un partenariat "euro-méditerranéen". Elle vise essentiellement à susciter les débats dans l'optique d'une éventuelle conférence euro-méditerranéenne en 1995 et à définir la stratégie de la Communauté face à cette région du monde en pleine mutation. Elle traite principalement des pays du Maghreb et du Machrek ainsi que d'Israël, mais souligne aussi l'importance des relations particulières de la Communauté avec la Turquie, ainsi que celles avec Chypre et Malte dans la perspective de leur adhésion à l'Union. Cette communication souligne notamment que : - la stratégie de préadhésion avec les pays de l'Est associés n'interfère pas sur l'engagement de la Communauté dans la région méditerranéenne; - l'interdépendance euro-méditerranéenne se situe sur plusieurs plans : environnement, énergie, émigration, commerce et investissements; - l'objectif de la Communauté doit être celui d'un partenariat avec les pays de la région qui débutera par une libéralisation des échanges, des aides financières importantes (la Commission avance le chiffre de 5,5 milliards d'Ecus de 1995 à 1999), le renforcement de la coopération dans tous les domaines (y compris inter-régionale) et la mise en place progressive d'une association dont les modalités seront à définir ultérieurement, - le développement d'un dialogue politique au plus haut niveau.